

Hausse des plaintes pour actes racistes

Le service juridique du Mrax a enregistré 257 signalements en 2017 contre 227 l'année précédente

Le nombre de signalements enregistrés par le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie a augmenté de 11,67 % entre 2016 et 2017. C'est le domaine de l'emploi qui connaît la hausse de plaintes la plus importante.

Discriminations, insultes, actes de violence, incitations à la haine...

Les actes racistes sont en augmentation selon le Mrax qui s'appuie sur le nombre de signalements enregistrés par son service juridique en 2017. Au cours de l'année écoulée, le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie a traité 257 signalements contre 227 dossiers en 2016, soit une hausse de 11,67%. Avec un total de 55 dossiers, le domaine le plus touché est celui de l'accès ou de la fourniture des biens et services. En clair, il peut s'agir aussi bien de discriminations à l'entrée d'une boîte de nuit qu'au sein d'une administration publique. Les relations entre particuliers occupent la seconde place avec 50 signalements. On retrouve dans ce domaine les conflits de voisinage ainsi que les incidents survenant dans l'espace public. Les discriminations présumées en matière d'emploi occupent la 3^e place du podium avec 47 dossiers. C'est ce domaine qui

connaît l'augmentation de plaintes la plus importante par rapport à l'année précédente: +32%. À la 4^e et 5^e place, on retrouve respectivement les signalements dans le domaine des médias (40 dossiers) et de l'enseignement (36). La seule catégorie affichant une diminution des signalements en 2017 et celle des plaintes relatives à la police et à la justice. Le Mrax a enregistré seulement 26 dossiers contre une trentaine l'année d'avant.

DES FAITS PLUS VIOLENTS

Non seulement les actes racistes sont en augmentation mais ils sont aussi plus violents, ressort-il des statistiques du Mrax qui a enregistré 30 dossiers pour actes violents en 2017, soit une hausse de 30% par rapport à 2016. Avec 112 dossiers, les traitements discriminatoires restent les faits les plus rapportés. Viennent ensuite les insultes et incitations à la haine avec 90 dossiers. Enfin, 25 signalements ont été comptabilisés pour des faits de harcèlement caractérisés par un mobile raciste.

Le Mrax s'est également penché sur le fondement des plaintes. Les actes visant les personnes de confession musulmane sont en légère augmentation avec 76 dossiers contre 73 en 2016. Les actes anti-arabes sont aussi en hausse avec 50 dossiers contre 47. Si ces

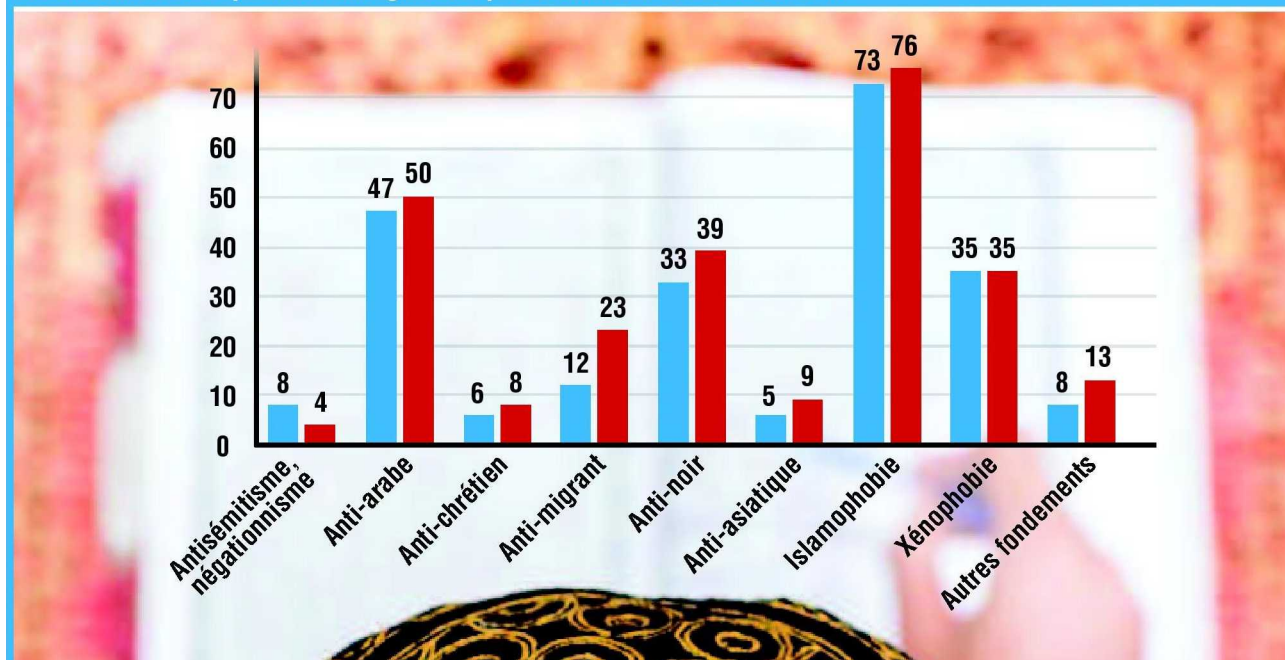
catégories peuvent sembler similaires, le Mrax établit une distinction sur base des éléments factuels et du ressenti du plaignant. À titre d'exemple, une agression pour port du voile relève de l'islamophobie puisque ce sont les convictions religieuses qui sont visées.

ACTES ANTI-NOIRS EN HAUSSE

Les actes anti-noirs sont en hausse de 15% avec 39 dossiers enregistrés en 2017. Même constat pour les actes anti-chrétiens (8), anti-migrants (23) et anti-asiatiques (9), tous en augmentation l'an passé. En revanche, le Mrax a noté une baisse du nombre de signalements ayant pour fondement l'antisémitisme. Selon le président du Mrax, ces chiffres doivent être interprétés avec prudence car il ne s'agit pas d'une étude scientifique. « C'est uniquement un relevé des personnes qui font la démarche de signaler des actes qui sont en réalité beaucoup plus répandus. Les crispations actuelles relatives aux questions identitaires et aux migrants sont instrumentalisées par certains politiques comme Theo Francken. La libération de la parole raciste chez les personnes supposées incarner l'intérêt général favorise les actes et paroles du même acabit au sein de la population qui voit ses préjugés renforcés », estime Carlos Crespo. ●

PA. D.

Le fondement des plaintes enregistrées par le Mrax en 2016 et en 2017



Focus

Moins de plaintes envers les policiers

En 2017, le Mrax a enregistré 26 signalements relatifs à la police et à la justice contre une trentaine en 2016. Une bonne nouvelle? Pas forcément selon le président du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. « On observe généralement un même phénomène: nous recevons des témoignages qui ne sont pas suivis de signalements formels comme s'il y avait une crainte par rapport à la police. Nous ne transmettons pourtant aucune donnée », assure

Carlos Crespo.

À la suite des émeutes ayant éclaté dans le centre-ville en novembre dernier, le Mrax s'était retrouvé au cœur d'une vive polémique pour avoir lancé, sur Facebook, un appel à rapporter les provocations policières. Le message avait été rapidement supprimé et Carlos Crespo avait immédiatement reconnu qu'il s'agissait d'une erreur de communication.

Selon ce dernier, une petite dizaine de plaintes sont toutefois

parvenues au Mrax, certaines faisant état d'une attitude hostile des forces de l'ordre. « Soyons très clairs, cela ne justifie aucunement les violences qui ont suivi. Tout comme ces violences ne doivent pas invalider les témoignages reçus qui sont relatifs à une période antérieure aux débordements. Les personnes qui s'estiment lésées ne sont pas celles qui se sont livrées à des violences envers les policiers. On parle de deux choses différentes », souligne Carlos Crespo. ●